

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MR FRANCOIS

65 RUE DU MARECHAL FOCH

51400 MOURMELON LE GRAND

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
14/09/2026	F01260900020	412700	F01260900020	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART - DEPART					
PJMORXX250	MORTIER NORMAL CEM2 250	0.25	M3	123.50	30.88	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.25	UN	1.50	0.38	20 %
506	TAXE CARBONE	0.25	UN	1.50	0.38	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.25	UN	4.00	1.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	0.25	UN	3.02	0.76	20 %

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 14/09/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	33.40 €
Total TVA :	6.68 €
Total TTC :	40.08 €
RESTE A PAYER :	40.08 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260900020	F01260900020	14/09/2026	412700	CLIENTS AU COMPTANT NON A

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
02/09/2026	001129570	412700	PJMORXX250	MORTIER NORMAL CEM2 250	0.25	M3
02/09/2026	001129570	412700	552	ECO-PARTICIPATION	0.25	UN